

L'«R» de La Pesse

Février 2022 - n°

56

Le mot du Maire

Raymonde PERRIN BONNET a eu 100 ans vendredi 28 janvier. Elle a reçu de nombreuses visites au Cantou des Bouchoux où elle est actuellement pensionnaire. Famille, amis, voisins ont tenu à témoigner leur affection à Raymonde, femme au caractère bien trempé. Elle espère avec sa famille donner à ce cap une note encore plus festive cet été autour de sa maison, au village. Souhaitons ardemment que cela se réalise.

Pour de nombreux Pesserands sa personnalité est indissociable de celle de son mari Gérard. Décédé en 1996, il fut maire de La Pesse de 1977 à 1989. Une période marquante de notre village alors en pleine évolution.

Raymonde est non seulement notre doyenne mais également le lien, avec d'autres anciens plus jeunes voguant vaillamment vers le centenaire, de ce passé où des décisions et des orientations importantes furent prises. On peut penser aujourd'hui que les réponses apportées aux questions du moment furent souvent pertinentes.

Il faut encore et toujours aller de l'avant. On peut le faire en se rappelant comment d'autres avant nous ont œuvré pour l'intérêt collectif.

Dans un monde en pleine tension sur bien des fronts, un pays où le débat public (son absence ?) est, sur les canaux habituels, totalement affligeant, les risques sont multiples : le repli sur soi, l'égoïsme, l'égarément quant aux questions fondamentales... avec en toile de fond la colère et la violence.

Fin décembre, la semaine de pluie continue a fait craindre un hiver morose comme le dernier. Depuis près d'un mois, le soleil et

le froid sec règnent pour le plaisir de tous, dopant notre moral. Cela signifie aussi l'absence d'eau depuis lors.

Nous recevons régulièrement en mairie des porteurs de projets agricoles, touristiques, économiques. C'est une réalité très positive et encourageante. Le conseil municipal est à l'écoute avec la volonté de favoriser un développement équilibré : chacun doit trouver sa place. Dans chaque cas cependant, la question de l'approvisionnement en eau est évoquée.

C'est sans dogmatisme mais de manière évidente et pressante que cette problématique environnementale s'impose à nous comme d'autres.

La rénovation énergétique, la mise en accessibilité, le cheminement piéton facilité s'inscrivent dans cette nécessité.

L'équilibre est fragile entre les activités humaines qui façonnent notre environnement. On utilise aujourd'hui beaucoup le mot profiter. C'est un désir légitime. Cela peut se faire en étant conscient de ce qui nous entoure.

A ce titre, une communication importante vante le Jura comme destination

touristique et attire de fait de nombreux visiteurs. Il manque un maillon dans cette chaîne de diffusion : celui de l'information sur le territoire et comment en profiter en toute connaissance de cause. C'est un travail à conduire à l'échelle départementale et communautaire.

Comprendre le territoire doit permettre par exemple de mieux tenir son chien lors d'une promenade ou de randonner en invité et non en terrain conquis.

Redonnons ensemble plus de place au respect et au partage par la connaissance. L'action publique à ses limites ; chacun doit se poser ces questions.

Je ne reviendrai pas sur les raisons qui ont conduit à annuler les vœux du conseil municipal. La poésie étant porteuse d'espoir, un jour pourtant un jour viendra...

En attendant l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une année chaleureuse et positive au cours de laquelle nous pourrions partager notre intérêt pour tout ce qui nous entoure.

CLAUDE MERCIER

Recevez l'R de La Pesse par courriel !

Vous êtes de plus en plus nombreux à recevoir l'R de La Pesse par e-mail : c'est simple et rapide, et vous permettra de recevoir plus vite les informations de la commune. Pour vous abonner, il suffit d'aller sur www.mairie-la-pesse.com, puis de saisir votre adresse e-mail en bas de la page d'accueil, en cochant « Recevoir l'R de La Pesse uniquement par courriel » (vous pouvez changer d'avis à tout moment ensuite). Merci !

Inscription sur les listes électorales



Cette année, nous aurons 2 élections :

> Présidentielles : 10 et 24 avril 2022

> Législatives : 12 et 19 juin 2022

Les nouveaux électeurs doivent s'inscrire avant le 4 mars 2022 pour pouvoir voter aux Présidentielles. Les démarches peuvent se faire en ligne ou directement en mairie.

Rappel : Les déménagements au sein d'une même commune sont également à notifier pour mise à jour de votre adresse.

ATTENTION : Les personnes atteignant leur majorité d'ici les 10 et 24 avril 2022 sont invitées à prendre contact avec le secrétariat de mairie pour vérifier si leur inscription a été validée automatiquement par l'INSEE, ou pourront le cas échéant s'inscrire volontairement avant le 4 mars prochain.

Une refonte des listes électorales aura lieu avant le mois d'avril. Chaque électeur recevra sa nouvelle carte électorale avant la date du scrutin.

Concernant les procurations de vote, il convient de noter que le Numéro National d'Électeur (NNE) du mandant et du mandataire devra être inscrit sur le formulaire. Celui-ci est noté sur votre carte d'électeur actuelle, ou consultable sur internet.

Infos utiles : www.service-public.fr, onglet Papiers-Citoyenneté/Elections

Secrétariat de mairie Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h > 12h et 14h > 17h

Mercredi : 9h > 12h

Vendredi : 9h > 12h et 14h > 19h

*En dehors de ces horaires,
n'hésitez pas à téléphoner !*

*Vous emménagez ou déménagez ?
N'oubliez pas de vous signaler en mairie.*

Où en est le projet de réhabilitation du Relais des Skieurs ?

Le projet du Cabinet Sanchez a été détaillé au cours de l'automne pour constituer un volumineux cahier des charges pour chacun des 17 lots constituant ce chantier. Ce marché public de travaux a ensuite été publié au Journal officiel et sur une plateforme permettant à des entreprises de chaque métier de consulter ces documents, et de solliciter des précisions si besoin pour déposer une offre, décortiquée ensuite par l'équipe de maîtrise d'œuvre, qui a établi un classement technique.

Malgré les délais serrés et la période difficile de fin d'année, une ou plusieurs offres a été soumise sur chaque lot, à l'exception de la charpente et de la couverture. La consultation a donc été relancée mi janvier pour ces deux lots infructueux, jusqu'au 15 février.

Pendant ce temps, des négociations prévues dans cette consultation ont débuté pour d'autres lots, afin de tenir au mieux le budget prévisionnel. À ce stade, plusieurs entreprises, pour leur grande majorité des PME du département ou de la région proche, ont déjà fait des efforts conséquents pour être sélectionnées sur leur lot et permettre au projet de se lancer, signe que ce chantier ambitieux intéresse.

Les financeurs (État via les fonds DETR et FNADT, Conseil régional, Conseil départemental) ainsi que la Communauté de communes (utilisatrice pour la partie tourisme) sont mobilisés pour accompagner la commune de La Pesse, et ce projet important est donc à ce jour très bien subventionné, profitant de fonds supplémentaires du plan de relance. Il reste bien sûr certains enjeux de calendrier de financement à préciser avec la Région, mais les élus en charge du dossier sont donc optimistes pour la suite.

À l'heure du bouclage de ce numéro, il est donc encore trop tôt pour annoncer le montant de travaux, de financements et le calendrier de chantier définitif, mais les lecteurs pourront se reporter aux prochains comptes-rendus de conseils municipaux, sur le site de la commune ou sur le tableau d'affichage de la mairie, pour suivre ce projet au plus près !

JULIEN CARNOT



Stationnement dans le village

Comme l'hiver dernier, afin de permettre le déneigement du centre du village, le stationnement devant Michel Sports, le Relais des Skieurs, la boulangerie et l'épicerie sont interdits au stationnement de 5h à 7h30 du matin, dès que la neige tombée au sol dépasse 5 cm.

Les riverains sont invités à utiliser le parking de départ des pistes, dont l'accès est déneigé dès 6h. Sur toutes les autres places de parking, le stationnement ne pourra excéder 24h. Le déplacement du véhicule devra se

faire (si possible en début de matinée) vers un emplacement déjà déneigé, à proximité immédiate d'un autre véhicule déjà déneigé, afin de laisser le maximum d'espace libre aux opérations de déneigement.

Merci de votre compréhension et de votre participation à cette démarche qui permet de gagner du temps et d'éviter des manoeuvres risquées pour les piétons comme pour les voitures stationnées !

Cohabitation des chiens avec les habitants, la faune sauvage et les animaux d'élevage

En milieu naturel, donc hors agglomération, les chiens en divagation sont perçus comme des prédateurs par une grande majorité des espèces. Ils peuvent provoquer la fuite des animaux sauvages et compromettre leur survie. Ils dérangent également les troupeaux voire se livrent à des attaques.

La Pesse se distingue depuis longtemps par la multitude de chiens de compagnies et de travail, avec une spécificité supplémentaire du fait de la fréquentation touristique liée aux activités chiens de traîneau.

Des incidents avec des chiens en divagation ou échappant aux ordres de leur maître se répètent sur le territoire de la commune.

Ces débordements s'inscrivent avec régularité dans l'actualité de notre secteur et nous interpellent : personnes agressées, mordues, dérangement et attaque du bétail, prédation d'animaux sauvages...

Divagation de chien susceptible d'entraîner la destruction d'oiseau ou de gibier

> Contravention de 4ème classe, jusqu'à 750 euros d'amende, possibilité de traitement par amende forfaitaire de 135 euros pour les cas simples.

> Définie par article R.428-6 2° B) du Code de l'environnement, article 1 AL.1 ARR. MINIST du 16/03/1955.

> Réprimée par article R.428-6 AL. 1, article R.428-22, article L.173-7 2° du Code de l'environnement, article 131-16 1°, 2°, 3°, 4°, 5° du Code pénal.

Dans les bois et forêts, les chiens doivent être tenus en laisse en dehors des allées forestières du 15 avril au 30 juin > Voir arrêté ministériel du 16/03/1955 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006074488/>

Le propriétaire est évidemment responsable du préjudice causé en cas de dommage aux troupeaux ou à la faune sauvage.

N'est-il pas impératif de remettre certains comportements et pratiques en question ?

Face à l'ampleur des incidents et à la désinvolture de certains propriétaires de chien, la commune doit inviter les personnes et les propriétaires agressés à se faire connaître auprès de la gendarmerie, à déposer une main courante ou porter plainte.

Une telle démarche doit être comprise comme une information indispensable donnée aux autorités pour qu'elles puissent agir.



Dans le village et à l'Embossieux, nombre d'habitants se plaignent du comportement agressif de chiens en liberté ainsi que des déjections canines aux abords des équipements publics.

Or les propriétaires de chiens, au delà de leur responsabilité citoyenne, sont soumis à des obligations réglementaires.

Hors-agglomération, l'OFB (Office français de la Biodiversité) est en mesure de sanctionner les infractions pour des chiens en divagation, ceci en tout temps pour tout chien qui ne serait pas sous le contrôle de son maître (sauf chiens de troupeau ou de protection au travail, et chiens de chasse dans le cadre de l'exercice légal de la chasse).

En agglomération, ces problèmes relèvent de la compétence du maire.

Le meilleur moyen pour améliorer la situation est la prise de conscience par les propriétaires de la problématique dans son ensemble. Dans un premier temps, le rappel des responsabilités et des procédures à suivre selon l'agression constatée prévaut. Dans un souci de dialogue ferme mais constructif.



Rénovation des logements de la Fruitière



Un chantier participatif rondement mené !

Depuis près de deux mois, une équipe de bénévoles se rejoint chaque lundi afin de participer à la rénovation de deux appartements au dessus de la fruitière de La Pesse.

Notre équipe est parvenue au bout de la première phase, la démolition. Il ne reste plus que quelques efforts à fournir pour laisser la place à une entreprise qui assurera la réalisation de l'enveloppe isolante, le changement des menuiseries extérieures et l'étanchéité à l'air des deux logements.

L'objectif de ces travaux est de pouvoir proposer à terme des logements confortables et peu gourmands en énergie.

A la suite de cette intervention par des professionnels, nous re-solliciterons une équipe de bénévoles pour la suite du chantier. Si vous êtes intéressé.e.s pour apporter vos connaissances ou en acquérir de nouvelles, n'hésitez pas à le faire savoir.

Merci à cette équipe de bénévoles qui, avec une motivation joyeuse, parvient à assurer cette première échéance.

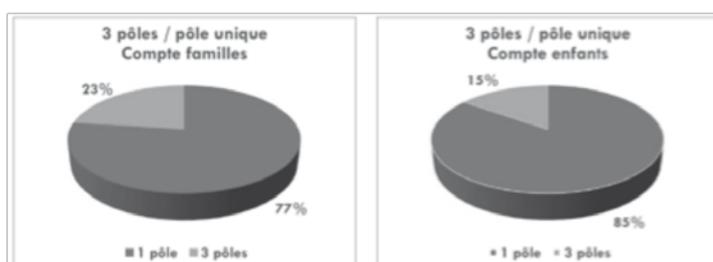


Projet de regroupement des 3 écoles

Pole unique ou organisation sur 3 sites, les 2 scénarios sont toujours à l'étude. Les 4 conseils municipaux après avoir produit une première estimation des coûts de fonctionnement des 2 scénarios attendent désormais l'estimation des coûts d'investissements.

En 2021, les 4 conseils municipaux ont finalement décidé d'étudier 2 scénarios : le scénario du pole unique qui regrouperait les 4 classes ainsi que le centre de loisirs et la micro-crèche sur un même site et le scénario multi-sites qui verrait 2 classes aux Bouchoux, 2 classes aux Moussières, le centre de loisirs et la micro-crèche à La Pesse. Une première approche comparative du coût de fonctionnement des 2 scénarios

faisait état d'une différence de 50 000 euros/an. Le coût de fonctionnement étant moindre sur un pole unique. A l'automne 2021, le cabinet d'architecture de Mme Tissot a été missionné pour le chiffrage des investissements à réaliser pour adapter les bâtiments existants (scénario multi-sites) ou pour créer un nouveau bâtiment (scénario pole unique). Les résultats sont attendus dans le courant du premier semestre 2022.



Préférez vous le scénario pole unique ou le scénario multi-sites ?

Les parents d'élèves du RPI La Pesse-Les Bouchoux ont fait connaître leurs préférences. 77% des familles préfèrent le pole unique et lorsque l'on adopte un décompte par enfant (un enfant = 1 voix), le pole unique emporte 85% des voix. On peut penser que

les familles à la tête de fratries redoutent davantage le multi-sites que le pole unique. En analysant le profil des familles en faveur du scénario multi-sites, on observe effectivement que 86% d'entre eux n'ont qu'un seul enfant sur le RPI.



Scénario souhaité et commune de résidence.

Que les familles résident à La Pesse, aux Bouchoux ou dans les communes de Belleydoux et Champfromier (communes voisines dont certains enfants fréquentent notre RPI), le pole unique est largement plébiscité. Les familles ont expliqué ce choix au travers des arguments suivants :

- La logistique familiale : il est beaucoup plus aisé de déposer et récupérer l'ensemble des enfants d'une même fratrie ou d'un même groupe sur un même lieu. Les contacts avec l'équipe éducative des différentes classes fréquentées par les enfants sont plus faciles.

- Trajet de bus : le temps de trajet est moindre et lorsque le bus vient à dysfonctionner l'organisation pour déposer et récupérer les enfants est plus simple et sécurisante.

- Dynamique pédagogique du lieu : les possibilités de voir émerger des projets, la qualité du suivi pédagogique et de l'encadrement au sein d'une équipe sont plus importantes qu'avec des enseignants dispersés. L'émulation intellectuelle chez les enfants est augmentée.

- Pas de risque d'isolement d'une classe : en pole unique, il n'y a plus de risque de voir un enseignant et sa classe isolés sur un site. Cet isolement est source d'inquiétude chez de nombreux parents. Ils craignent par ailleurs de voir le 4ème poste promis oralement par l'Education Nationale rapidement supprimé compte tenu de nos faibles effectifs.

- Maintien du lien entre élèves : nos petits effectifs d'élèves pourront rester ensemble tout au long de leur scolarité et n'auront plus à subir de séparations.

Les familles en faveur du scénario multi-sites ont également motivé leur choix :

- « L'école est la vie d'un village » : il est préférable de conserver le maximum de structures dans chaque village.

- Avec le scénario multi-sites, on ne ferme que l'école de La Pesse et on conserve tout de même les 2 écoles voisines.

- Si les effectifs venaient à ré-augmenter, les 3 bâtiments seraient disponibles et permettraient aux 3 écoles de se réimplanter comme avant.

En attendant d'avoir la totalité des éléments pour décider et en attendant de connaître les capacités financières mutualisées des 4 communes, mairies et sivos ont demandé un avenant à la convention de ruralité qui protègent nos écoles des suppressions de postes (1 poste sur le RPI La Pesse-Les Bouchoux et 1 poste sur l'école des Moussières). La convention s'achève en effet en septembre 2022 et l'Education Nationale laisse entendre qu'un avenant pourra être accordé afin de permettre aux communes de prendre la décision la plus éclairée possible.

Effectifs scolarisés sur le territoire des Hautes-Combes à la rentrée 2021 :

- 21 enfants des Bouchoux
- 20 enfants de La Pesse
- 1 enfant de Belleydoux
- 1 enfant de Champfromier
- 15 enfants des Moussières
- 10 enfants aux Molunes (Septmoncel)
- 1 enfant de Bellecombe

DURANT LES VACANCES SCOLAIRES
Téleski Le Crêt > Nocturne le lundi

Centre de loisirs des Moussières

Le centre de loisirs accueillera nos enfants tout au long des vacances scolaires de l'année 2022 (fermeture prévue en août et aux vacances de Noël). L'équipe des Francas dirigée par Jessica Poignard et animée par Clara Leburgue concocte des programmes variés et adaptés aux enfants de 3 à 12 ans. Le centre peut également accueillir les enfants de passage sur notre village (vos petits enfants, les vacanciers...). Les inscriptions doivent être réalisées auprès du centre de loisirs au plus tard les mercredis qui précèdent chaque période de vacances.



100 ans et toujours bien présente

Raymonde Humbert naît le 28 janvier 1922 sur la Roche à Belleydoux où son nom de famille est assez répandu.

La résistance est très présente dans ses souvenirs de jeunesse. Sa maison isolée accueillait fréquemment des résistants. D'Echallon, dont la prairie a servi de terrain d'atterrissage aux avions alliés alimentant en logistique le secteur, à la Borne au Lion, les lieux de mémoire sont nombreux.

C'est d'ailleurs dans un bal clandestin qu'elle rencontre Gérard Perrin Bonnet qui deviendra son époux. Ils se marient le 11 octobre 1947 à Belleydoux, s'établissent à La Pesse où Raymonde sera couturière. Métier dont elle fit l'apprentissage à Paris, logeant chez sa sœur. Elle exercera son art à domicile travaillant beaucoup avec des clients de son village natal. Raymonde n'hésitait pas à passer une partie de la nuit pour terminer un modèle le jour promis...

Gérard sera maire de La Pesse de 1977 à 1989 et son épouse sera le témoin privilégié de son engagement pour notre village.

Raymonde aura la douleur de le perdre au printemps 1996. L'âge venant elle deviendra un personnage de La Pesse. Son timbre de voix reconnaissable entre tous est au service de son franc-parler dont elle ne s'est pas départie à 100 ans aujourd'hui passés !

Femme élégante et de tempérament, Raymonde apprécie la vie en société. Qui ne se rappelle pas de son one woman show lorsque, lors d'une soirée ou d'un évènement, elle récitait le corbeau et le renard... en patois !

On pouvait la voir également l'hiver fraiser autour de sa maison ou bien jardiner à la belle saison.

Membre assidue du club Jonquille, Raymonde est aujourd'hui pensionnaire du Cantou des Bouchoux. Elle s'y trouve bien, recevant de nombreuses visites de proches et d'amis. Lorsqu'on l'interroge sur sa vie, elle répond que ça ne s'est pas trop mal passé malgré le regret de ne pas avoir eu d'enfant.

Très attachée à son indépendance et sa maison, Raymonde ne désespère pas d'y retourner vivre. Si ce 28 janvier fut jour de fête et de visites au Cantou, sa famille souhaite pouvoir célébrer cet été centenaire autour de la grande maison de la rue de l'épicéa. C'est ce qu'on peut lui souhaiter. En attendant, l'équipe municipale et toute la population de La Pesse se joint à moi pour te dire :

Bon anniversaire Raymonde !

CLAUDE MERCIER

Pratiques hivernales

de randonnée

en pleine nature

En période hivernale et printanière, un nombre important d'espèces se trouve dans une phase sensible.

L'hiver est un moment critique pour la survie de la faune. Cette dernière est adaptée aux rudes conditions mais n'en reste pas moins sensible à des perturbations. La ressource alimentaire disponible étant très restreinte, un dérangement sur un Chamois qui prend la fuite ou une Gélinotte des bois qui niche au sol peut vite s'avérer critique pour l'animal.

En prenant conscience de ces enjeux et en adaptant son comportement, chacun d'entre nous, adepte de la randonnée en raquette ou à ski, peut contribuer au respect de la biodiversité et de la quiétude de la faune sauvage, tout en profitant de ses activités en pleine nature.

Pour les locaux connaisseurs des moindres sentiers, c'est bien sûr un plaisir de quitter les itinéraires plus fréquentés... Pour les touristes, la tentation est grande de partir à la découverte d'espaces naturels « vierges », à l'image d'une nature idéalisée et d'une liberté tout azimut vantées par des organismes à vocation touristique, sans qu'une démarche soit entreprise sur place pour informer et sensibiliser ce public aux enjeux environnementaux. Les pratiques hors-pistes dans nos « petites » montagnes (facilement accessibles) tendent fortement à augmenter ces dernières années, menaçant saison après saison les zones de quiétude ou d'hivernage de la faune sauvage.

Privilégier des itinéraires balisés afin de diminuer le dérangement des animaux apparaît comme une recommandation de base auprès de toutes celles et ceux qui aiment nos paysages et la nature.

De même, les déplacements doivent-ils se faire de manière discrète voire silencieuse, surtout lors de randonnées en groupe, le bruit étant un des premiers facteurs de fuite pour la faune. Bien entendu, l'utilisation de drones est proscrite dans ces milieux fragiles.

Enfin, ayons bien conscience que faire sa propre trace dans la neige, c'est aussi créer un itinéraire susceptible d'être utilisé par un grand nombre de pratiquants derrière soi. À chacun-e de faire preuve de responsabilité pour éviter que des zones entières doivent à terme être interdites d'accès pendant l'hiver, pour maintenir une faune riche sur notre territoire.

AICAF des Hautes Combes



Par un temps hivernal, c'est avec succès que s'est déroulée la vente de terrine et civet de cerf en ce samedi 11 décembre pour la nouvelle association des chasseurs de La Pesse et Bellecombe : l'*AICAF des Hautes Combes* (Association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée).

En effet, depuis plusieurs années, les chasseurs de La Pesse et Bellecombe avaient l'habitude de pratiquer leur activité cynégétique ensemble, tout cela en bonne entente et convivialité.

Depuis le 21 juillet dernier, les deux associations se sont regroupées pour former l'*AICAF des Hautes Combes* composée de 26 membres.

Malgré une saison d'activité relativement courte pour cause de neige, les membres de l'association ont passé ensemble de bons moments pour cette année 2021/2022.

Le club Jonquille

Ces années 2020 et 2021, la crise sanitaire nous a joué des tours mais le club JONQUILLE existe toujours. Nous avons joué quelques après-midi le mercredi mais pour le moment nous avons décidé de ne pas ouvrir le club. Le Covid étant trop présent sur notre commune, nous ne voulons pas faire prendre de risque à nos adhérents.

Dès que possible nous reprendrons nos rencontres chaleureuses, du mercredi et nous aurons peut-être la chance d'organiser nos réunions inter-club, notre concours de belote open ainsi que notre AG, mais nous attendons des jours meilleurs pour cela.

Si ça vous dit venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus parmi nous avec vos idées et vos suggestions.

Le club JONQUILLE présente ses meilleurs vœux à tous et à toutes ! Surtout prenez bien soin de vous et venez nombreux.

Madame ODETTE DURAFFOURG,
présidente du club JONQUILLE

ANTENNE DE LA MÉDIATHÈQUE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Ouverture du Point Lecture,
le mercredi de 16h à 18h et le samedi
de 10h à 12h

1 AN d'abonnement gratuit
avec la E-Carte Avantages jeunes



E-Carte Avantages Jeunes

Savez-vous que les jeunes de 0 à 30 ans bénéficient de tarifs avantageux en achetant la E-Carte Avantages Jeunes. ?

Valable en Bourgogne Franche-Comté, elle permet d'avoir des réductions dans de nombreux domaines : librairie, cinéma, concert, activité sportive, culture, loisirs créatifs, activité de plein air, voyage, ... Consultez le site www.avantagesjeunes.com.

La commune de La Pesse participe depuis plusieurs années en prenant en charge 4€, soit un prix de vente à 3€ aux jeunes résidant sur le territoire.

Elle offre également 1 forfait journée au Télésiège Le Crêt en tant que partenaire.

Il reste 2 cartes 2021/2022 disponibles en mairie, valables jusqu'au 31/08/2022. Les cartes 2022/2023 seront disponibles dès le 01/09/2022.

Le calendrier

L'APE LA PESSE - LES BOUCHOUX
ORGANISE

LA Snow Party

ACTIVITES, JEUX, RELAIS DE NEIGE
EN FAMILLE, ENTRE AMIS
POUR TOUS A PARTIR DE 4 ANS

Jeux
Crêpes
Buvette

Mercredi
16
Février
Dès 14h30

PISTE MULTI-ACTIVITES
LA PESSE
Apportez vos raquettes, skis
et luges si vous en avez !

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

La Snow Party

Jeux de neige

Mercredi 16 février dès 14h30

Organisation :

APE Les Bouchoux - La Pesse

•••••

Vente de plat à emporter

Mercredi 9 mars

Organisation :

APE Les Bouchoux - La Pesse

•••••

Bisexstyle

Course relais ski de fond mixte

Mercredi 23 février

à partir de 18h

Organisation : USC La Pesse

Etat civil

Naissances :

•••

Luna DAVID PRIEUR,
née le 04/01/2022 à Oyonnax
de Kévin DAVID
et Lucie PRIEUR

Cahil ASSOUS COSTA,
né le 05/01/2022 à Oyonnax
de Simon ASSOUS
et Andreia VIANA COSTA